



## **Session 3 : Mécanismes de financement des réseaux d'assainissement et des installations autonomes : Propositions innovantes et adaptées.**

***Echanges et travaux de groupe des jeunes professionnels.***

### **Le speed Networking**



Les objectifs de cette session sont de :

- échanger sur l'expérience personnelle de chacun;
- rencontrer des jeunes professionnels d'autres métiers ;
- faire connaissance rapidement avec les autres participants pour approfondir ensuite tout au long de l'atelier ;
- Permettre aux professionnels de développer leur carnet d'adresse ;

### **Mais qu'est ce que le speednetworking?**

Le principe de l'activité est simple : rencontrer et échanger avec un maximum de monde en un minimum de temps. Un premier temps est réservé à la présentation : chacun a 1 minute pour se présenter et présenter sa structure et ses activités dans le domaine de l'assainissement liquide ; Un second temps (3 à 4 mn) permet d'échanger librement sur les pratiques respectives.

Cette session a permis d'organiser 10 tours, chaque participants a donc pu échanger avec 10 professionnels du secteur. Une bonne introduction aux travaux de groupe.



## Les travaux de groupe



*Brainstorming en deux groupes de travail.*

*Groupe 1 : Propositions de financement innovantes et adaptées des réseaux d'assainissement ;*

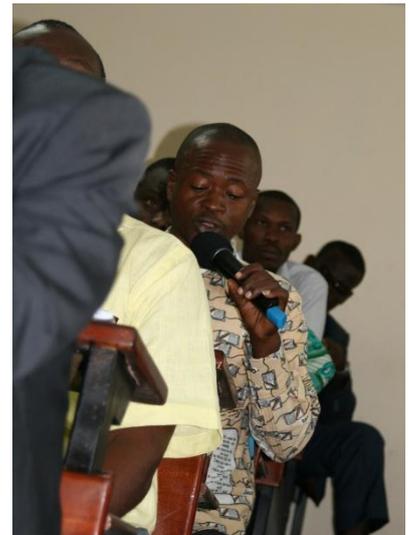
*Groupe 2 : Propositions de financement innovantes et adaptées de l'assainissement autonome.*

Il existe trois grands mécanismes de financement de ce secteur:

- Les taxes** : elles représentent les fonds alloués au secteur sur le budget de l'Etat;
- Les transferts** : incarnés par des dons non remboursables;
- Le tarif** : taxations diverses indexées sur la facture d'eau.

⇒ Restitution du groupe de travail n° 1 : Proposition de solutions pour le financement de l'assainissement autonome:

- . Accorder une importance toute particulière à l'organisation de l'ensemble de la filière et à la valorisation des boues et des urines et des sous-produits qui pourraient devenir des sources de recettes plutôt que des sources de problèmes pour la santé des populations;
- . Valoriser le secteur auprès des bailleurs et des privés ;
- . Développer la recherche-développement entre les professionnels du terrain et les universitaires pour la vulgarisation des technologies innovantes de financement;
- . Favoriser un système de micro-crédits accordés aux ménages pour la construction des ouvrages en appui des petits entrepreneurs privés;
- . Faire payer le vrai coût du service de l'assainissement (redevance, vidange);
- . Financer l'assainissement à travers les mutuelles de développement;
- . Instaurer une politique de communication autour de l'assainissement;
- . Sanctionner les fraudes sur les questions d'assainissement ;
- . Valoriser les professionnels du secteur (vidangeurs) et les responsabiliser davantage dans la lutte contre l'insalubrité.



NB : les acteurs étatiques qui ont la responsabilité juridique et morale d'organiser et structurer la filière dans son intégralité doivent tenir compte de tous les systèmes d'assainissement existants et surtout s'évertuer à respecter le principe de l'assainissement intégré qui consiste à mettre en œuvre les différents maillons de l'assainissement (accès-évacuation-traitement).

⇒ Restitution du groupe de travail n° 2 : Propositions de solutions pour l'assainissement collectif:

- . créer une taxe douce sur les produits de grande consommation<sup>1</sup> (exemple : instaurer le paiement d'une redevance sur les appels émis d' 1 Fcfa pour l'assainissement);
- . Encourager une gestion participative des réseaux d'assainissement;
- . Etendre la tarification assainissement aux villes secondaires et sur l'ensemble du territoire puis déléguer aux communes la responsabilité de ces fonds ;
- . Proposer une tarification réelle<sup>2</sup> de l'assainissement;
- . Mener des activités de plaidoyer auprès des Etats et des collectivités territoriales (CT) afin que soit garanti un taux fixe réservé au secteur dans le budget communal pour la poursuite et la pérennisation des activités ;
- . Instaurer une autorité régulatrice indépendante en charge de suivre les flux financiers issus de la/des redevances instaurées.



---

<sup>1</sup> Autres que les produits de première nécessité

<sup>2</sup> Or actuellement en Côte d'Ivoire, les usagers ne payent même pas 10% du coût total de l'assainissement.